

RÈGLEMENT DE LA COUPE GAMBARDELLA – CRÉDIT AGRICOLE Saison 2009/2010

7.3 Licences, qualifications et participation

1. Les dispositions des Règlements Généraux et de leurs Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Paragraphe 2 - *Périodes de changement de club*

Article – 92

1. Les joueurs peuvent ***changer de club*** durant deux périodes distinctes :

- en période normale, du 1er juin au ***1er juillet***,

- hors période, du **2 juillet** au 31 janvier.

3. Le nombre de joueurs mutés pouvant figurer sur la feuille de match est spécifié à l'article 160 des présents règlements.

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 53 et 55 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum.